



## COMMISSION DE REGULATION DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL PAR VOIE DE MISE AUX ENCHERES PORTANT SUR LA REALISATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DE PLUSIEURS CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES D'UNE PUISSANCE TOTALE DE 150 MWc AINSI QUE LA COMMERCIALISATION DE L'ENERGIE PRODUITE.**

**Référence :** N°01-CREG/Enchères/2018

**Etat :** En cours

**Date de publication :** 18/11/2018

**Publié dans :** BAOSEM N° 1568 du 18/11/2018

**Date de remise des offres :** le 19/02/2019 à 10h00 (heure limite)

### **Description :**

Dans le cadre de la politique énergétique nationale de développement des énergies renouvelables et en application du Décret Exécutif n°17-98 du 29 Joumada El Oula 1438 correspondant au 26 Février 2017 et son complément n° 17-204 du 27 Ramadhan 1438 correspondant au 22 Juin 2017, définissant la procédure d'appel d'offres pour la production des énergies renouvelables ou de cogénération et leur intégration dans le système national d'approvisionnement en énergie électrique, la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz « CREG » lance un appel d'offres national par voie de mise aux enchères (l'Appel d'Offres) pour la réalisation d'installations de production d'énergies renouvelables.

### **Objet :**

L'objet de l'appel d'offres consiste à réaliser un projet de **plusieurs centrales électriques solaires photovoltaïques dont la capacité totale est de 150 MWc.**

Ce projet, **réparti sur les régions du Sud Est du pays**, est constitué de **plusieurs centrales solaires photovoltaïques de puissance unitaire de 10 MWc**, avec des **quantités d'énergie annuelles produites d'environ 20 GWh par centrale.**

Il est prévu que le projet soit réalisé sous la forme *Build – Own – Operate* « **BOO** » soit « Construire, Posséder et Exploiter ».

Le soumissionnaire qui sera retenu devra assurer :

- le développement, la mobilisation des ressources financières, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de la centrale ou des centrales photovoltaïques qui lui seront attribuées.
- la mobilisation des ressources financières et la réalisation des installations d'évacuation et de raccordement de ces centrales au Réseau Electrique.
- la commercialisation des quantités annuelles d'énergie produites, à travers un contrat de vente et d'achat d'électricité, qui sera conclu pour une durée d'exploitation de vingt (20) ans, pour chacune des centrales, entre le producteur et l'acheteur désigné à cet effet.

### **Sites d'implantation des centrales :**

Les sites d'implantation des centrales, répartis sur les régions du Sud Est du pays, sont les suivants :

- Région de Ghardaïa :
  - Lot 1 : Cinq (05) Centrales de 10 MWc chacune dans la localité de Guerara,
- Région de Biskra :
  - Lot 2 : Cinq (05) Centrales de 10 MWc chacune dans la localité de Diffel,
- Région d'Ouargla :
  - Lot 3 : Une (01) Centrale de 10 MWc dans la localité de Meggarine,
  - Lot 4 : Une (01) Centrale de 10 MWc dans la localité de Nezla,
  - Lot 5 : Une (01) Centrale de 10 MWc dans la localité de Belhirane,
- Région d'El Oued :
  - Lot 6 : Une (01) Centrale de 10 MWc dans la localité de Tendala,
  - Lot 7 : Une (01) Centrale de 10 MWc dans la localité de Nakhla.

### **Conditions de participation :**

La participation à l'appel d'offres est ouverte à tout investisseur (personne physique ou morale) de droit Algérien, seul, en partenariat ou en groupement conjoint et solidaire, qui souhaite investir des capitaux pour la réalisation de centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque.

Une personne physique ou morale membre d'un groupement ne peut faire partie ni d'un autre groupement, ni présenter une candidature indépendante.

### **Retrait du cahier des charges :**

Les investisseurs intéressés par le présent appel d'offres, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Compagnie de l'Engineering de l'Electricité et du Gaz (CEEG), à l'adresse suivante :

**Compagnie de l'engineering de l'électricité et du gaz (CEEG)**  
**Direction de l'engineering des moyens de production**  
**Immeuble 700 Bureaux, RN 38 - Gué de Constantine - KOUBA – ALGER**  
**Bureau n° 528 au 5<sup>ème</sup> étage**

contre le **paiement d'un montant de cinquante mille Dinars Algérien (50 000 DA)**. Ce paiement doit être effectué par virement ou versement sur le compte bancaire de la CREG, ouvert auprès de la BNA, agence n°603, sise à la Résidence Chaâbani, Val d'Hydra, Alger, sous l'identifiant bancaire suivant : **RIB : 001 00603 0200000013 74**.

Ce paiement doit être justifié, au moment du retrait du cahier des charges, par la remise d'un ordre de versement ou de virement visé par la banque émettrice.

Conformément aux dispositions du cahier des charges, des réunions de clarification pourront se tenir avant la date de remise des offres techniques et financières avec les candidats ayant retiré le cahier des charges afin de leur apporter toutes les informations et clarifications nécessaires à la préparation et l'établissement de leurs offres.

### **Dépôt des offres :**

Pour chaque lot et pour chaque centrale, le soumissionnaire présentera une offre technique et une offre financière.

Les soumissions à l'appel d'offres se font **en une seule phase** avec remise concomitante des offres techniques et des offres financières.

Les offres techniques et les offres financières doivent être accompagnées des pièces administratives et garanties exigées dans le cahier des charges de l'appel d'offres.

L'offre financière devra contenir le modèle économique proposé par le soumissionnaire ayant servi au calcul du prix du KWh de chaque centrale.

Les candidats doivent remettre leurs offres techniques et financières, **le 19 février 2019 à 10h00 heure limite**, à l'adresse spécifiée ci-après :

**COMMISSION DE REGULATION DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ « CREG »**  
**Immeuble du Ministère de l'Energie, Tour B, Val d'Hydra. Alger.**  
**Salle de conférence au 1<sup>er</sup> étage.**

### **Durée de validité des offres :**

La durée de validité des offres techniques et des offres financières de l'appel d'offres est de **cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date de remise des offres.**

### **Garanties bancaires :**

Les garanties bancaires, ci-après, sont émises, pour chaque centrale, par une banque légalement domiciliée en Algérie :

#### **a. La Garantie de Soumission :**

Le montant de la garantie de soumission est fixé à **dix-huit millions de Dinars Algériens (18.000.000 DA)**. Cette garantie remise par le soumissionnaire dans son offre, est libérable contre remise par le soumissionnaire retenu de la garantie d'investissement ou garantie de bonne fin.

Les originaux des garanties bancaires de soumission, doivent être insérés dans le dossier de soumission de l'appel d'offres.

#### **b. La Garantie d'Investissement (ou Garantie de Bonne Fin) :**

Le montant de la garantie d'investissement ou garantie de bonne fin liée au contrat de vente et d'achat est fixé à **dix pour cent (10%)** du montant du total des dépenses d'investissement. Cette garantie est remise par le soumissionnaire retenu pour chaque centrale à la clôture financière. Sa libération est liée, en partie, à la mise en service de la centrale et en partie, à la date d'expiration du contrat de vente et d'achat d'électricité.

### **Ouverture des plis des offres techniques :**

L'ouverture publique des plis des offres techniques aura lieu **le 19 février 2019 à partir de 10h00**, à l'adresse de la CREG spécifiée ci-après :

**COMMISSION DE REGULATION DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ « CREG »**  
**Immeuble du Ministère de l'Energie, Tour B, Val d'Hydra. Alger**  
**Salle de conférence au 1<sup>er</sup> étage.**

Les offres techniques seront évaluées selon la procédure d'évaluation décrite dans les documents du présent appel d'offres. Le résultat de cette évaluation sera communiqué à tous les soumissionnaires.

Les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été jugées non conformes, leur seront restituées, sans être ouvertes.

Les soumissionnaires retenus à l'issue de l'évaluation des offres techniques seront invités à la séance publique d'ouverture des plis des offres financières.

Seules les offres dont le prix du kWh est inférieur ou égal au prix plafond par région, fixé par la CREG, seront évaluées.

**Ouverture des plis des offres financières :**

La séance d'ouverture publique des plis des offres financières donnera lieu à la vérification de la recevabilité des offres financières conformément aux dispositions du cahier des charges ainsi qu'à leur classement par ordre croissant pour chaque région.

L'évaluation des offres financières se fera ultérieurement à l'ouverture des plis.

**Notifications :**

A l'issue de la vérification et de l'évaluation des offres financières, les soumissionnaires retenus seront attributaires des marchés pour chaque lot au niveau de chacune des régions. Cette attribution se fera sur la base du prix le plus bas par rapport au prix plafond.

Chaque soumissionnaire retenu recevra une notification écrite d'acceptation de son Offre.

Tous les soumissionnaires non retenus, à l'issue de l'évaluation des offres financières seront également tenus informés.